

% Angles d'Attac

association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens et citoyennes.

Bulletin d'information mensuel d'Attac Suisse, Rue des Savoises 15, 1205 Genève - www.suisse.attac.org

Numéro 40 -
avril 07 / māj janvier 2008

Spécial fiscalité



En Suisse, 70% de la population se partage 5% de la fortune, alors que 9% de la population en accumule 70%.

Source: Adm. féd. des contributions

Ceci n'est pas une fatalité !

Justice et injustice en matière de fiscalité

Rarement une loi aura mis aussi cyniquement en évidence la direction vers laquelle se dirige la politique néolibérale. La nouvelle loi sur l'imposition des entreprises n'y va en effet pas par quatre chemins: les revenus des actionnaires ne devraient être imposés plus qu'à hauteur de 60% de leur valeur!¹

En clair, un actionnaire qui gagne 5000 francs ne devra inscrire que 3000 francs sur sa déclaration d'impôt. Essayez d'agir de la sorte avec votre salaire et vous verrez le fisc réagir au quart de tour!

Payer des impôts n'est certes pas plus agréable que de payer d'autres factures. Mais c'est en fournissant à l'Etat des ressources suffisantes que les services indispensables à la collectivité pourront être assurés: éducation, santé, transports, protection sociale pour ne citer que quelques-unes des tâches qui sont aujourd'hui menacées par la politique de la droite dominante.

¹ Pour autant que l'actionnaire possède 10% du capital de l'entreprise

Contrairement à ce qu'on veut nous faire avaler, les caisses ne sont pas vides. L'argent existe: selon le journal alémanique Cash du 29 mars 2007, les 24 plus grandes entreprises cotées à la bourse suisse ont dégagé 77 milliards de bénéfice en 2006, soit une augmentation de 26% par rapport à l'année précédente.

Les actionnaires doivent participer à part entière au financement de la collectivité. Alors qu'ils peuvent déjà bénéficier de différentes astuces juridiques leur permettant d'échapper à une imposition juste, il est inadmissible de leur faire un nouveau cadeau!

Attac suisse a contribué à l'aboutissement du référendum contre la réforme de l'imposition des entreprises. Nous vous appelons maintenant à voter NON le 24 février 2008. Dans les quatre pages suivantes, vous trouverez plus d'explications sur cette loi et sur la place financière suisse, ainsi que quelques propositions en la matière faites par Attac.

Non à la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II

La réforme de l'imposition des entreprises II, qui sera soumise au vote le 24 février 2008 vise à améliorer les conditions fiscales pour les entreprises. Un des points essentiels de la loi est l'atténuation de la double imposition économique.

De quoi s'agit-il?

Dans le droit suisse, les entreprises, c-à-d essentiellement les Sociétés Anonymes (SA) ont leur propre personnalité juridique: on parle de personnes morales qui ont des droits et devoirs. Si une SA dégage un bénéfice, celui-ci est taxé au titre de l'imposition sur le bénéfice. Une fois

l'impôt déduit du bénéfice, le solde est partiellement redistribué aux actionnaires sous forme de dividendes. A leur tour, les actionnaires devront déclarer les dividendes reçus dans la rubrique revenu de leur déclaration d'impôt. C'est ce processus en deux étapes qui est abusivement appelé double imposition. Pour le Conseil fédéral et les milieux bourgeois cela pose un problème: pour éviter la double imposition, les entreprises renonceraient à distribuer leurs bénéfices et les retiendraient dans les entreprises: l'argent ne serait ainsi plus investi de façon optimale, ce qui serait dommageable pour l'économie.

Mesures proposées

La principale mesure proposée est la réduction de l'imposition des dividendes. Concrètement, les actionnaires verront leur charge diminuer: les dividendes ne seront plus qu'imposés sur 60% de leur valeur, pour autant que les actions fassent partie de la fortune privée et que l'actionnaire possède au minimum 10% du capital de l'entreprise. La justification donnée à cette limite est que seuls les actionnaires qui participent avec une part considérable de leur fortune à l'entreprise doivent en profiter.

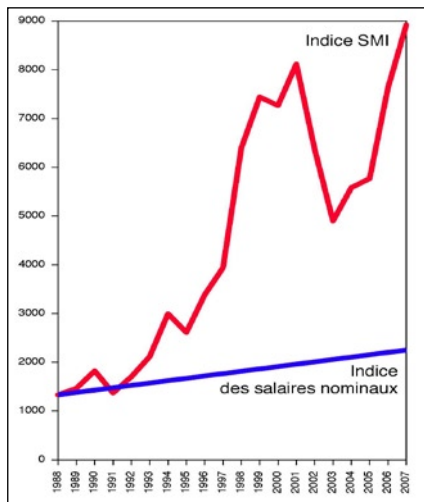
La réforme concerne aussi la loi sur l'harmonisation fiscale entre

les cantons; celle-ci a été révisée par la même occasion. Les cantons seront libres de choisir leur taux d'imposition. Ils peuvent appliquer le même taux que la confédération, mais ils peuvent aussi aller plus loin.

Conséquences financières

Selon le Conseil fédéral, la diminution des recettes de la Confédération devrait s'élever à 50 millions de francs. Les répercussions pour les cantons (qui ne peuvent se calculer que sur la base d'hypothèses, car le législateur fédéral a laissé une grande liberté aux cantons) devraient atteindre entre 350 et 450 millions de francs. Si tous les cantons décidaient d'imputer l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital, une autre mesure contenue dans la loi, la diminution des recettes cantonales atteindrait au total un milliard de francs. Mais le modèle de calcul de la confédération est contestable: selon les calculs effectués par le Parti socialiste, **ce sont jusqu'à deux milliards de francs de perte fiscale qu'il faut compter** (voir tableau).

On peut affirmer sans risque que cela provoquera une concurrence accrue entre les cantons pour offrir les tarifs fiscaux les plus avantageux, ce qui servira de justification à de nouveaux démantèlements des prestations des services publics et à de nouvelles pressions pour des mesures d'économies. Il faut aussi ajouter ici que l'idée que la concurrence fiscale aurait un effet bénéfique sur les finances publiques n'est pas vérifiée; par contre elle a surtout un effet antidémocratique: la forme et le montant des impôts doivent être des décisions prises librement par les électeurs, sans que leur décision soit soumise à une pression extérieure.



Evolution des salaires nominaux et du cours des actions du SMI

Les coûts annuels de la réforme de l'imposition des entreprises

Pertes fédérales sur l'imposition des dividendes	60 millions
Pertes cantonales et communales sur l'imposition des dividendes	800 millions
Pertes pour les assurances sociales (AVS, AI, APG)	150 millions
Imputation des impôts sur le bénéfice aux impôts sur le capital	1000 millions
Baisse de l'imposition des réserves latentes réalisées	65 à 170 millions

(Source: Parti socialiste)

Inégalité de traitement selon les sources de revenu

L'imposition partielle des dividendes avantage de façon injuste cette source de revenu par rapport à d'autres. Les travailleurs qui gagnent péniblement leur salaire, les retraités et retraitées qui reçoivent des rentes AVS ou les personnes qui obtiennent des gains par le biais d'obligations, de comptes d'épargne ou autres intérêts n'ont pas droit aux mêmes déductions. Ils doivent déclarer l'intégralité de leur revenu aux impôts. Une fois de plus les riches trouvent un moyen de se dégager de leur responsabilité envers la communauté. La clause des 10% apporte une inégalité de traitement supplémentaire entre les actionnaires. Ce n'est certes pas une priorité pour Attac de se soucier de leur sort, mais lorsqu'on affirme que cette loi est faite pour les petites et moyennes entreprises, on peut se permettre d'en douter! Les indépendants et artisans, tout comme les entreprises qui n'ont pas pris la forme juridique d'une société anonyme, ne bénéficient pas non plus de cet allègement.

Halte à la politique des caisses vides

Cette proposition de loi fait partie d'une politique plus globale de démantèlement social. Avec une argumentation basée sur des statistiques plus ou moins fantaisistes, on cherche à convaincre la population du besoin urgent d'alléger les conditions-cadres des entreprises pour assurer leur compétitivité et créer les impulsions nécessaires à la croissance. Mais comme cela a surtout pour effet de vider les caisses de l'Etat, on découvre une nouvelle «nécessité» de mener une politique d'austérité en diminuant les dépenses «immodérées» de l'Etat, notamment dans les secteurs sociaux, de la santé et de l'éducation dont les salarié-e-s et les plus démunis-e-s sont les principaux bénéficiaires.

Une comparaison internationale devrait plutôt inciter à une augmentation de l'imposition des entreprises: elles ne sont taxées actuellement qu'autour de 20%

contre plus de 30% dans les grands pays européens. Si cette loi était acceptée, nous participerions à cette sous-enchère fiscale qui ne fait qu'amener plus de pauvreté et de précarisation.

Qui gagne, qui perd?

Le bilan est clair: par la diminution des impôts directs et l'augmentation parallèle de l'imposition indirecte, l'effort fiscal est déplacé des riches vers les pauvres, des grandes entreprises vers les petites, des personnes fortunées vers les salarié-e-s. Cette redistribution a été rendue possible par une politique des caisses vides consécutive: une part importante de la population a été convaincue que la Suisse, un des pays les plus riches, se devait d'économiser. Et comme on l'a vu, l'idée a été répandue que la charge fiscale suisse était insupportable en comparaison des pays voisins. Ainsi on nous a fait croire à la nécessité impérieuse d'une baisse d'impôt pour renforcer la capacité concurrentielle de l'économie et pour lui donner les impulsions indispensables; tout cela serait au bénéfice de tous.

Mais les réductions d'impôts ne sont pas une situation gagnant-gagnant, «win-win» pour reprendre une expression très prisée dans les milieux économiques. **Si les impôts baissent, c'est la collectivité qui en souffre.** Les promesses de croissance

Impôt sur les gains en capital

Contrairement à la plupart des pays, la Suisse ne connaît pas d'imposition des gains en capitaux. Ainsi si vous achetez une action à 1000 francs et que vous la revendez 1200 francs une année plus tard, vous ne payerez aucun impôt sur la différence de 200 francs. Il faut s'en souvenir lorsque certains prétendent que les actionnaires suisses sont victimes de surimposition!

économique qui devraient suivre ne se vérifient malheureusement pas. Un exemple est donné par l'Allemagne où, malgré les baisses d'impôt, le chômage n'a pas diminué. Pour faire face aux diminutions de recettes, l'Etat doit d'une part augmenter son endettement et d'autre part mener une rigoureuse politique d'austérité, ce qui servira de justificatif pour exiger une nouvelle baisse d'impôt afin de relancer l'économie.

Dans ces conditions, il devient toujours plus difficile pour les collectivités de financer les services publics dans les domaines de la formation, de la santé et du social notamment. Et ce sont avant tout les salarié-e-s et les personnes économiquement faibles qui devraient pouvoir profiter de ces services qui en font les frais. Alors qu'ils sont doublement victimes de cette politique, en voyant d'une part leurs charges fiscales augmenter et d'autre part les prestations des services publics se détériorer, les personnes fortunées sont doublement gagnantes: leurs impôts diminuent et elles peuvent utiliser l'argent ainsi économisé pour le prêter à l'Etat sous forme de crédits et ainsi encaisser des intérêts.

Les politiques néolibérales cherchent à remplacer tout projet collectif par un individualisme forcené et des projets de privatisation tout azimut. Car de leur point de

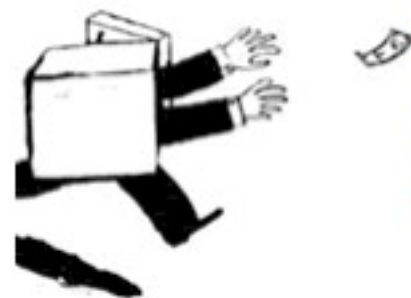
Les cadeaux fiscaux de 1986 à 2005

Année	Description	Perte annuelle en millions
1986	Correction de la progression à froid	800
1989	Programme de réduction de l'impôt fédéral direct (IFD)	400
1991	Réduction de l'imposition des couples mariés	?
1993	Révision du droit de timbre	400
1995	Introduction de la nouvelle loi sur l'IFD	375
1995	Accord avec l'OMC sur la réduction des droits de douane	250
1996	Introduction d'un taux réduit de TVA	250
1996	Diminution du droit de timbre sur les émissions	20
1998	Première réforme de l'imposition des entreprises	460
1998	Réduction du droit de timbre	20
1999	Loi sur la réduction du droit de timbre	310
2001	Révision de la loi sur la TVA	250
2005	Loi sur la réduction du droit de timbre	310

(Source: Kassenkampf, page 53)

vue, tout pouvoir collectif, y compris sous la forme de démocratie, est une entrave à la liberté individuelle et à l'autodétermination. L'idée que les impôts puissent être utilisés pour financer des prestations indépendantes des capacités financières des bénéficiaires est pour eux une hérésie. Si une personne est confrontée au chômage, à la pauvreté, à des problèmes de santé, c'est à elle d'y faire face et de se prendre en charge. Nous voyons chaque jour le résultat de cette politique: elle mène à

plus d'injustice, plus d'insécurité et d'exclusion.



Un problème international

La sous-enchère fiscale que nous connaissons entre les cantons se déroule aussi au niveau international. La venue de Johnny Halliday à Gstaad en a été un symbole largement repris par les médias. 3600 personnes bénéficient de forfaits fiscaux en Suisse qui leur permettent d'échapper aux impôts dans leur pays d'origine. On estime ainsi que Johnny payera en Suisse environ 250'000 francs d'impôt alors qu'il aurait dû en payer autour de dix fois plus en France.

Moins connu, mais beaucoup plus important en termes d'argent est la loi sur les holdings qui a pour effet d'attirer les entreprises étrangères en Suisse: dans certains cantons, les holdings qui ont leurs activités commerciales uniquement à l'étranger bénéficient d'avantages fiscaux tellement considérables que cela a fait réagir l'Union européenne.

Encore plus importante: l'évasion fisca-

le. Le droit suisse a la particularité de ne pas la rendre punissable. Sachant qu'à cela s'ajoute le légendaire secret bancaire, il n'est pas étonnant que la Suisse soit devenu un des principaux paradis fiscaux au monde.

Qu'est-ce que cela signifie? **Les effets sont tragiquement concrets, notamment pour les populations des pays pauvres.** Selon le rapport des Nations-Unies "Projet pour le Millénaire", 130 milliards de dollars supplémentaires d'aide au développement d'ici 2015 permettraient de diminuer de moitié la pauvreté dans le monde. En regroupant diverses estimations, le réseau TJN estime à un minimum de 255 milliards les recettes qui échappent chaque année au fisc en raison des fortunes placées dans les paradis fiscaux, dont, évidemment, la Suisse.¹

Le mouvement Attac est né dans les an-

nées 90 autour de la revendication de création d'une taxe internationale sur les transactions financières: la taxe Tobin. Depuis lors notre mouvement a considérablement élargi ses activités et revendications, mais la lutte contre les paradis fiscaux, la fraude et l'évasion fiscale restent plus que jamais une priorité.

La mise en place d'une politique fiscale solidaire passe par l'introduction de l'obligation de déclarer l'ensemble des revenus des non résidents à l'instance fiscale compétente, dans le cadre d'un échange automatique d'informations; la limitation des flux de capitaux; l'interdiction des sociétés écran; et, à plus long terme, la suppression du secret bancaire.

¹ TJN: Tax justice network. Brochure "Taxez-nous si vous pouvez", page 19

Propositions pour une autre fiscalité

1. Lever le secret bancaire, éliminer la distinction entre fraude fiscale et évasion fiscale.

Il est indispensable de lutter sérieusement contre la fraude fiscale, contre la fuite de capitaux qui profite d'abord aux nantis, et ruine les Etats du Nord et du Sud en soustrayant des sommes colossales à l'imposition dans leur pays d'origine. Nous demandons donc que la Suisse participe activement à la mise sur pied de programmes permettant de développer une fiscalité internationale juste et équitable.

2. Limiter la sous-enchère fiscale inter-cantonale.

La concurrence fiscale entre les cantons est une spirale sans fin. Les caisses de l'Etat sont asséchées, provoquant le démantèlement des services publics dans des domaines aussi vitaux que la formation et la santé, ainsi que la baisse des prestations sociales pour les plus démunis. Il convient donc de limiter étroitement les écarts entre les taux d'imposition cantonaux, particulièrement dans le domaine de la fiscalité des entreprises. De même, les forfaits fiscaux accordés aux riches étrangers dans certains cantons sont à bannir.

3. Renforcement de la progressivité de l'impôt sur le revenu et extension des impôts directs fédéraux à la fortune.

Le remplacement des impôts directs par des taxes indirectes régressives doit cesser. La majorité des recettes fiscales de l'état est constituée par des impôts indirects, tels que la TVA. Il est impératif de stopper le déplacement de l'assiette fiscale des riches vers les pauvres. Pour ce faire, la suppression des déductions fiscales sur les impôts directs est également nécessaire. Depuis des années, les partis bourgeois prétendent adopter des mesures fiscales

favorables « aux familles ». Ce qu'ils ne précisent pas, c'est qu'ils pensent d'abord aux familles riches. En effet, toute déduction fiscale sur le revenu imposable profite en priorité aux plus hauts revenus.

4. Réforme de l'imposition des entreprises.

Les réformes en cours conduiront à de nouvelles pertes pour les collectivités publiques. Nous demandons que les actionnaires soient taxés au même titre que les salariés.

5. Taxation des gains en capitaux et des mouvements spéculatifs de capitaux.

Alors qu'aujourd'hui des bénéfices immenses sont réalisés à partir de mouvements financiers spéculatifs, aucune taxe ne vient frapper les revenus réalisés grâce à de telles opérations. Il est temps de rééquilibrer la charge fiscale entre le travail et le capital, par exemple à travers la taxe Tobin.

6. Introduction d'un impôt fédéral sur les successions.

La plupart des cantons ont supprimé ou

fortement réduit ces dernières années les impôts sur les successions, en particulier en ligne directe. De tels impôts touchent avant tout – et modérément – les plus aisés et les très grosses fortunes. L'instauration d'un impôt sur les successions au niveau fédéral compenserait ces suppressions et permettrait de renflouer les caisses de la Confédération.

7. Introduction d'un système de primes d'assurance-maladie basées sur le revenu.

La Suisse est le seul pays européen où le système de santé est financé pour l'essentiel par des taxes régressives comme le sont les primes d'assurance-maladie.

8. Mise sur pied d'égalité fiscale des propriétaires et des locataires.

Si les locataires ne peuvent en principe pas déduire leur loyer de leur revenu imposable, les propriétaires peuvent, eux, déduire les frais hypothécaires de leur revenu et ne paient des impôts que sur la valeur locative de leur maison après déduction des frais d'entretien.



LA LUTTE DES CAISSES

Arguments contre les caisses vides

Dans cet ouvrage d'environ 200 pages, publié en allemand par Attac suisse, les mécanismes de la concurrence fiscale et du secret bancaire dans le contexte international sont expliqués, tout comme leurs effets sur le financement des tâches sociales et des services publics.

Edition Antipodes, 2008 – 26 francs

Commande

- Veuillez m'envoyer ex. du livre "Lutte des caisses, lutte des classes", ed. Antipodes, 26 francs
- Veuillez m'envoyer ex. du DVD produit par Attac "Permis d'évader". Prix conseillé de 10 francs
- Veuillez m'envoyer ex. de la brochure "Mythes et légendes de la fiscalité". 36 pages A4. Prix conseillé de 5 francs
- Je souhaite être contacté-e par Attac

Nom: _____

Adresse: _____

E-mail: _____

A renvoyer à Attac, rue des Savoises 15, 1205 Genève

Permis d'évader

QUELQUES RÈGLES DU JEU
DE LA FISCALITÉ SUISSE



DVD - 37'

Regie:

Réalisation:

Vania Jaikin

Produktion:
Production:
Attac, 2007



Une production de Attac Suisse
Rue des Savoises 15, CH-1205 Genève, Suisse
www.suisse.attac.org – suisse@attac.org